

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 29 août 2018**

---

Communication n° 16/08.2018

Objet: patinoire mobile

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Saint-Prex a investi de belles sommes pour la réalisation de diverses infrastructures sportives, dont la piscine en cours de réalisation.

Au vu des prévisions financières pour 2019 et 2020, la Municipalité souhaite contenir ses dépenses. Elle a donc décidé de renoncer à réinstaller une patinoire mobile l'hiver prochain.

Cependant, vu le succès rencontré durant l'hiver 2016/2017 et en fonction de l'évolution de la situation financière, notre Autorité espère pouvoir, d'ici quelques années, remettre une patinoire provisoire.

La Municipalité

Saint-Prex, le 29 août 2018/AG – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75.*